

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_115\_2024-DE  
A G E D I



## COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

-----

# ZAE communautaire de MILLAS

### COMPTE-RENDU ANNUEL Pour l'année 2023



## CONCESSION D'AMENAGEMENT

Mars 2024



## ZAE DE MILLAS

*Pyrénées Orientales Aménagement SPL*

*Compte rendu au concédant*

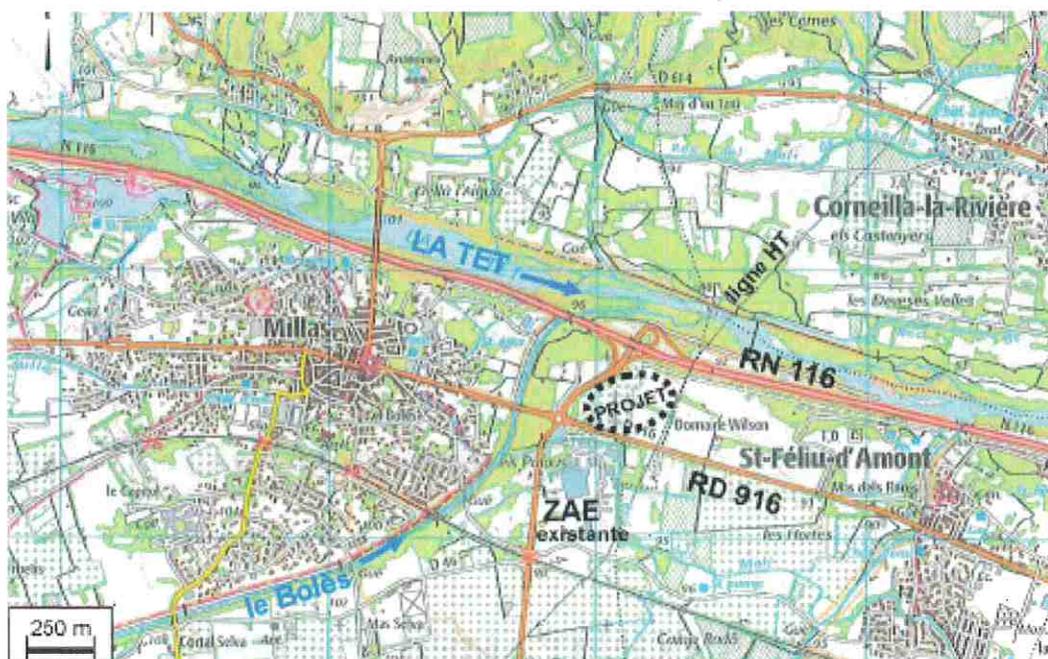
Par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2016, la Communauté de Communes Roussillon Conflent a décidé de confier l'aménagement d'une Zone d'Activité Economique communautaire de MILLAS à la SPL Pyrénées Orientales Aménagement.

La zone à aménager a une superficie d'environ 8,5 hectares. Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces verts et d'installations diverses (mobilier urbain...).

L'objet de l'opération est la création d'une vingtaine de parcelles dédiées pour accueillir des activités économiques en Entrée Ouest de la ville.

Un premier projet n'ayant pu être réalisé pour des raisons réglementaires, le projet a été modifié et les conditions du contrat de concession ont été mises à jour via un avenant N°1 notifié le 31 juillet 2023.

Suivant les modalités de l'article 17, l'aménageur établit chaque année un bilan financier prévisionnel global et actualisé. Il établit également un plan global de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et cessions immobilières et une note de conjoncture.



Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_115\_2024-DE

## 1/ BILAN FINANCIER PREVISIONNEL GLOBAL ET ACTUALISE

Le montant total prévisionnel des dépenses de l'opération est estimé à 3 066 139 €HT au 31/12/2022.

Les dépenses globales constatées à fin 2022 s'élèvent à 80 063,58 € HT.

Les dépenses 2023 s'élevant à 11 153 €HT, les dépenses globales cumulées à fin 2023 s'élèvent à 91 217 €HT.

Conformément au prévisionnel, l'opération n'a pas engendré de recette pour le moment.

L'avenant N°1 au contrat de concession CCRC/POA, notifié le 31 juillet 2023, est assorti d'un nouveau bilan financier prévisionnel pour l'opération. Le montant global de dépenses à terminaison est estimée à 3 140 790 €HT pour un résultat prévisionnel de 121 710 €HT.

Voir le détail dans les annexes financières.

### Financement de l'opération :

Un prêt d'environ 3,0 M€ sera nécessaire pour l'achat du foncier, la réalisation des études et des travaux. Le montant pourra être défini plus précisément quand un bilan financier pourra être entériné. Pour obtenir cet emprunt, une consultation des banques sera à réaliser. Une hypothèse d'un taux fixe de 1,30% a été prise pour l'estimation des frais financiers dans les bilans financiers jusqu'à 2021. Pour 2022, la forte augmentation des taux nous a amené à prendre en hypothèse un taux fixe de 3,50%. Cette hypothèse est maintenue en 2023.

Le prêt sera conditionné à la mise en place d'une garantie de 70 % des sommes empruntées. Le département n'ayant plus la compétence économique, le cautionnement devra être porté par la Communauté de Communes. Ce cautionnement correspond en pourcentage au risque assumé par la Collectivité dans le cadre du traité de concession.

### Prix de cession des terrains viabilisés :

Le prix de cession des terrains viabilisés était estimé dans le contrat de concession initial signé en 2016 à 72€ HT/m<sup>2</sup>.

Lors des études de conception du projet v1, la CCRC a émis le souhait que les bilans financiers soient élaborés avec une hypothèse de prix de cession à 69 €HT/m<sup>2</sup>.

Lors du chiffrage du projet v2, les prix de cession des terrains viabilisés ont dû être relevés à 75 €HT/m<sup>2</sup> afin d'équilibrer le bilan prévisionnel portant les recettes prévisionnelles à 3 608 700 €HT.

Enfin, le bilan prévisionnel du projet v3 consécutif à la mise à jour PGRI 2, a été établi avec un prix de cession à 85 €HT/m<sup>2</sup>. Ce prix paraît être en cohérence avec les prix constatés actuellement. Malgré cela, compte tenu de la réduction de surface cessible d'environ 20 000 m<sup>2</sup> par rapport au projet initial, les recettes prévisionnelles des ventes sont de 2 762 500 €HT et nécessitent un complément du concédant (voir 2/ Note de conjoncture).

A noter que le bilan prend en compte une hypothèse d'achat du foncier à 8,50 €/m<sup>2</sup> en moyenne.

Au cours de l'année 2016, l'étude de faisabilité a été produite et la consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée.

En mai 2017, le marché de maîtrise d'œuvre a été passé au groupement SABIG (mandataire) / GAXIEU / NIFAUT pour un montant de 59 810 € HT soit 71 772 € TTC. Les études de conception ont été lancées et un dossier Esquisse a été rendu en juillet 2017 et d'avant-projet en décembre 2017.

En 2018, les études de conception ont continué et un dossier PRO a été transmis à la Maîtrise d'Ouvrage en octobre.

Après réalisation des études géotechniques début 2019, les études de conception du MOE ont abouti à un Permis d'Aménager finalisé en juillet 2019. Le projet était à l'équilibre avec 23 parcelles pour 52 300 m<sup>2</sup> de terrains cessibles valorisés à 69 € HT/m<sup>2</sup>.

Ce projet « 2019 » (Projet v1) n'a toutefois pas pu être réalisé pour les raisons que nous décrivons ci-après.

#### Nouvelle carte aléas inondation – PGRI 1

En juillet 2019, les services de la Préfecture ont publié une mise à jour de la carte aléas inondation du Département des Pyrénées Orientales (Porter à connaissance PGRI 1). Cette nouvelle cartographie a significativement impacté les surfaces de l'opération de la ZAE puisqu'elle classe environ 14 000 m<sup>2</sup> des surfaces d'assiette de l'opération en zone à aléas très fort. Ces zones devenant par conséquent inconstructibles, elles ne peuvent plus faire l'objet des aménagements prévus.

Ainsi, le projet d'aménagement réalisé pour la ZAE de Millas (Projet V1), bien que très avancé en termes d'études, a dû être abandonné.

Le périmètre de l'aménagement du projet a dû être réduit et l'équipe de Maîtrise d'œuvre désignée pour l'opération a travaillé à réaliser un nouveau projet d'aménagement.

Après un travail de redéfinition réalisé par la SPL POA et l'équipe de maîtrise d'œuvre, deux Esquisses d'aménagement ont été présentées en mars 2020 avec un nouveau bilan financier (PROJET V2.1 et V2.2). Elles présentaient deux aménagements distincts avec environ 42 000 m<sup>2</sup> de surfaces cessibles (52 000 m<sup>2</sup> pour le projet initial).

Les surfaces cessibles ayant diminué de 10 000 m<sup>2</sup>, le montant des recettes est fortement impacté par cette modification. Les dépenses restent quant à elles quasiment fixes du fait des coûts liés à l'acquisition des terrains et aux travaux d'aménagement qui concernent des périmètres équivalents.

Ainsi, le bilan financier n'est pas à l'équilibre et nécessite un financement complémentaire.

Plusieurs réunions de présentation et d'échanges ont été réalisées pour affiner ces nouveaux aménagements et étudier les possibilités de financement complémentaires.

Un dispositif Régional AIDE A LA CREATION - EXTENSION DE ZAE HORS OZE a ainsi été identifié. Il permet un financement des déficits liés à l'aménagement des ZAE. L'Agence Adocc départementale a ainsi été contactée pour nous assister dans le montage d'un dossier de subvention.

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

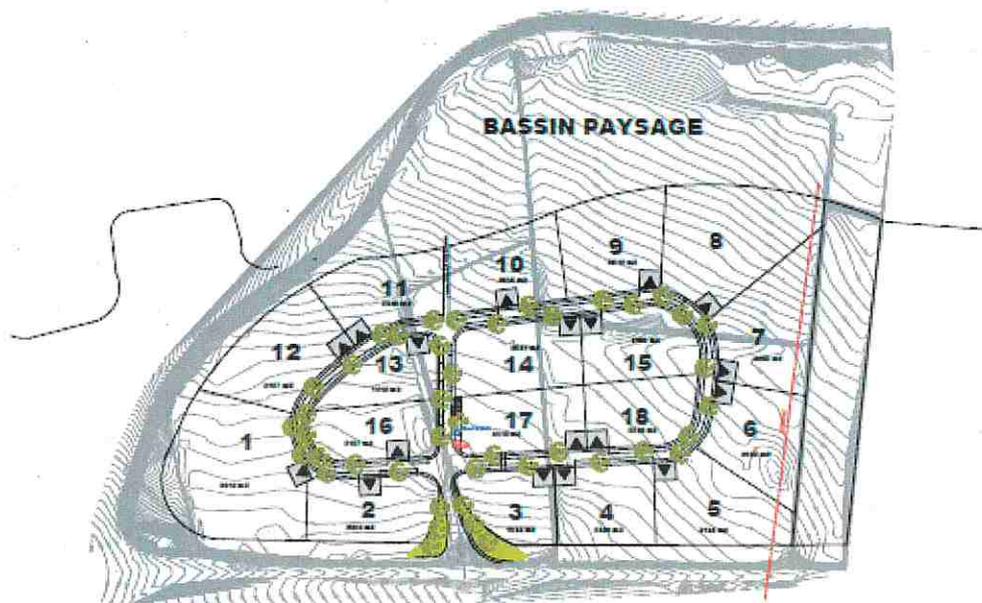
Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_115\_2024-DE  
A G E D I

A fin 2021, la version V2.2 de l'opération est retenue et il est proposé de transmettre un dossier de demande de subvention à la Région dans le cadre de l'aide aux ZAE. Cette subvention pouvait financer la moitié du déficit affiché par le bilan financier de l'opération. L'autre moitié du déficit restant à la charge du concédant (voir bilan financier CRAC 2021).

Projet Version 2.2 retenue

ESQUISSE Z.A.E VERSION 2 19.03.2020



Un dossier de subvention a ainsi été déposé aux services de la Région début 2022 en accord avec l'agence ADOCC. La réponse de la Région s'est avérée négative pour motif d'irrecevabilité de la demande due principalement à la trop importante part financière des acquisitions foncières dans le budget global d'opération.

En effet, le dispositif de subvention ne prenait pas en compte le prix du Foncier dans le bilan d'opération, et ainsi ne considérait pas l'opération comme déficitaire. L'absence de déficit ne justifiait alors pas l'accord d'une subvention.

#### Mise à jour de la carte aléas inondation – PGRI 2

Début 2022, le règlement du PGRI 1 a été mis à jour (PGRI 2 – Période 2022 – 2027), rendant plus contraignantes les conditions d'autorisation de construction des différentes zones d'aléas. Les bassins pluviaux ne pouvant notamment plus être réalisés en zone d'aléa modéré.

Ainsi, les terrains d'assiette du projet ont été une nouvelle fois réduits et le Projet v2 s'est avéré non réalisable.

Un nouveau projet a dû être redéfini sur les nouvelles surfaces disponibles : Projet v3.

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

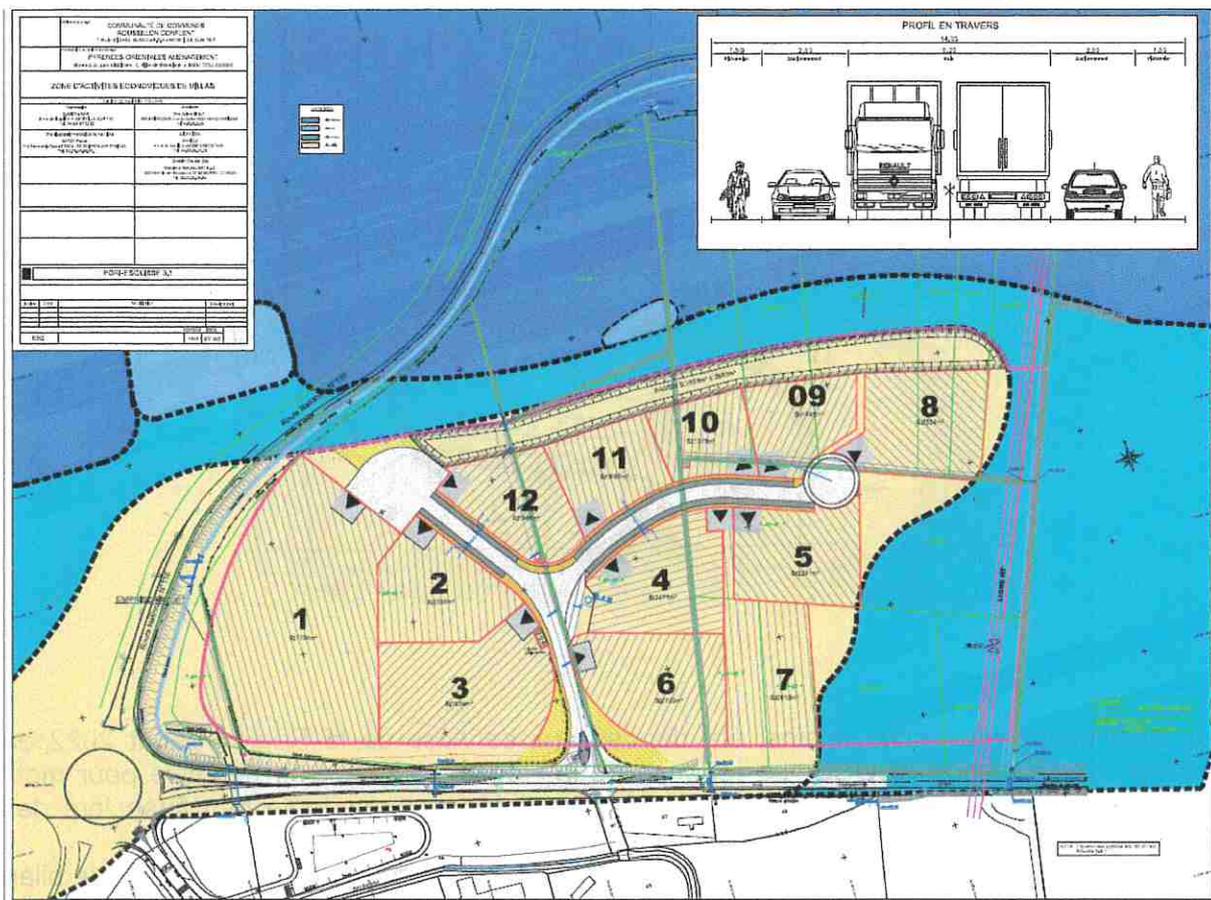
066-246600415-DE\_115\_2024-DE

Ce nouveau **projet** a été décliné en deux versions : Projet 3.1 (Voirie en Y) et Projet 3.2 (Voirie en bouclage).

Ces deux projets présentent des surfaces cessibles réduites à environ 31 000 m<sup>2</sup>, soit une diminution de 10 000 m<sup>2</sup> par rapport au projet précédent.

Après échange avec la CCRC, le choix s'est arrêté sur le projet 3.1, notamment pour son impact financier plus restreint. Il nécessite toutefois un financement de la part de la CCRC estimé à 500 000 € (voir Bilan Financier CRAC **2023**).

#### Projet Version 3.1 retenue



Ce nouveau projet a été validé par le concédant via la signature d'un AVENANT N°1 au mandat de concession d'aménagement en juillet 2023.

#### Accès à la ZAE

Concernant l'accès routier à la ZAE, une étude spécifique a été menée en parallèle avec la DIRSO pour créer une bretelle d'accès à la zone depuis la voie d'entrée sur la RN 116. Le dossier d'opportunité a été déposé à la DIRSO en Juillet 2018. Des éléments complémentaires ont été envoyés fin 2018, puis en mars 2019. Après plusieurs échanges techniques complémentaires, la DIRSO a rendu en septembre 2019 un avis négatif pour réaliser l'entrée de la ZAE depuis la bretelle de la RN 116.

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_115\_2024-DE

Une deuxième solution a été déposée dès octobre 2019 auprès du Conseil Départemental pour créer l'accès depuis la RD 916 et a reçu un avis favorable du Comité Interne de Sécurité. C'est cette solution d'accès via la RD 916 qui est retenue dans le projet.

### Maitrise Foncière

Concernant la mission foncière démarrée en 2017, l'année 2018 a permis de maitriser une partie significative de la ZAE projetée, puis 2019 a permis de finaliser des accords avec l'ensemble des propriétaires de la zone. Des Promesses Unilatérales de Vente (PUV) ont été signées par une majorité des propriétaires des terrains d'assiette du projet.

La phase d'acquisition a toutefois été mise en attente de la visibilité sur la redéfinition de l'opération due aux contraintes évoquées ci-après (nouvelle carte aléas inondation). Ainsi les PUV, signées obligatoirement pour des durées limitées, sont arrivées à échéance et n'ont pu être renouvelées.

La maitrise foncière n'a pas évolué en 2022 et 2023 du fait de l'absence de visibilité en termes de faisabilité de l'opération.

En septembre 2023, les négociations foncières ont repris entre le prestataire représentant la concession et les différents propriétaires de terrain, l'objectif étant de valider la maitrise foncière dans les conditions du nouveau bilan financier de l'avenant N°1.

A noter que dans les conditions actuelles de faisabilité du projet v3, il est pris en compte un prix d'achat moyen des terrains d'assiette à 8,50 €/m<sup>2</sup>. Ce prix est sensiblement plus bas que les prix annoncés initialement du fait de la part grandissante des terrains inconstructibles dans l'assiette foncière.

Voir partie MISSION FONCIERE.

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_115\_2024-DE

Suite de l'opération :

Au cours de l'année 2024 sont prévus :

- La mise en compatibilité du PLU de la Commune de MILLAS avec le projet de ZAE à venir,
- Le développement du projet v3.1 validé par le concédant,
- L'avancement des études de conception en vue du dépôt d'un Permis d'Aménager et des demandes d'autorisations administratives,
- La poursuite des négociations concernant l'acquisition du foncier dans les conditions financières présentées au Bilan Financier 2023 en vue de la maîtrise foncière du périmètre requis,

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_115\_2024-DE

### 3/ MISSION FONCIERE

L'assiette foncière initiale de l'opération s'étend sur 85 241m<sup>2</sup>.

En 2017, les négociations foncières engagées ont rencontré de grandes difficultés pour assurer la maîtrise du foncier en sa totalité à l'amiable.

Après plusieurs accords avec des propriétaires, les parcelles non maîtrisées étaient les suivantes :

- Domaine WILSON – DEGROOTE – MONTARIOLE – LABORDE : 12 727 m<sup>2</sup>
- Antonio et Ana COBO : 39 083 m<sup>2</sup>
- Lucas et Rose NAVARRO : 2 003 m<sup>2</sup>

Courant 2018, les situations se sont débloquées concernant les terrains COBO et NAVARRO (Accords financiers). Concernant les terrains du Domaine WILSON – DEGROOTE – MONTARIOLE – LABORDE, aucun accord n'a été trouvé mais la discussion a repris fin 2019 avec possibilité d'un accord.

A fin 2019, l'ensemble des surfaces hors parcelles Domaine Wilson (85% soit 72 514 m<sup>2</sup> des terrains d'assiette) est maîtrisé sous Promesse Unilatérale de Vente (PUV) pour un prix d'acquisition d'environ 13 €/m<sup>2</sup>. Cela permet au projet initial d'être réalisé en proposant 52 300 m<sup>2</sup> de surfaces cessibles après aménagement (Voir tableau récapitulatif ci-dessous).



066-246600415-DE\_115\_2024-DE

Cependant, à la suite du Porté à connaissance émis par la Préfecture en juillet 2019, le projet v1 conçu jusqu'alors est devenu irréalisable du fait du classement d'une partie importante des terrains en terrains inondables non constructibles.

La réalisation des acquisitions a été mise en attente de la redéfinition de l'opération due à la prise en compte des contraintes évoquées ci-avant. Ainsi les PUV, signées obligatoirement pour des durées limitées, ne sont plus valables à fin 2022.

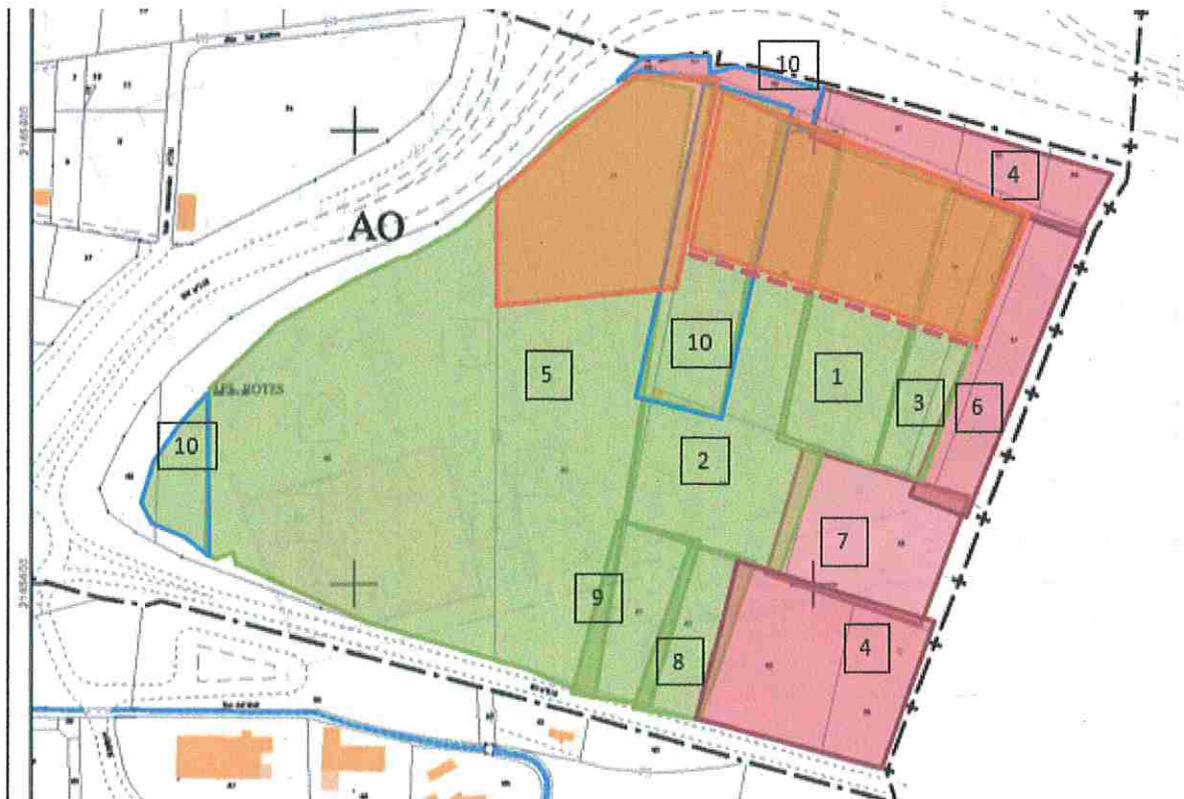
A noter qu'en 2021 - 2022, afin de favoriser la faisabilité d'un nouveau projet, l'équipe municipale de Millas s'est proposée de contacter les propriétaires pour leur expliquer la situation et essayer de négocier une baisse générale du prix de vente des terrains d'assiette du projet.

En septembre 2023, le nouveau projet d'aménagement ayant été acté, la négociation avec les propriétaires a repris pour pouvoir relancer la maîtrise foncière.

Le bilan financier prévisionnel du projet v3 est établi avec un prix d'achat moyen des terrains d'assiette à 8,50 €/m<sup>2</sup>. Ce prix est sensiblement plus bas que les prix annoncés initialement du fait de la part grandissante des terrains inconstructibles dans l'assiette foncière.

Pour rappel, les estimations financières initiales réalisées par France Domaine établissaient un prix d'acquisition à 11,50 € / m<sup>2</sup>. Cependant, ces estimations ne prenaient pas en compte les PGRI successifs ni le fait que plus d'un quart de la zone d'assiette est devenu inconstructible à ce jour. Ces zones inconstructibles faisant partie des parcelles à acquérir, cela justifie la baisse du prix moyen d'acquisition.

De plus, la modification du projet explicitée ci-avant dans ce document implique de réduire le périmètre du projet. Certaines parcelles se retrouvent exclues de l'emprise (parcelle en rouge dans le plan ci-dessous). D'autres parcelles se retrouvent partiellement exclues du projet et devront faire l'objet de négociations spécifiques avec les vendeurs (Parcelles en orange dans le plan ci-dessous).



Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_115\_2024-DE

A G E D I

Unité foncière	Propriétaire	Section	N° de Parcelle	Superficie	Superficie totale
1	VIDAL /ADROGUER	AO	31	6636 m <sup>2</sup>	6636 m <sup>2</sup>
2	Jacques/Michele PAMS	AO	30	4031 m <sup>2</sup>	8476 m <sup>2</sup>
		AO	41	4445 m <sup>2</sup>	
3	André BOHER	AO	34	2174 m <sup>2</sup>	4273 m <sup>2</sup>
		AO	35	2099 m <sup>2</sup>	
4	MONTARIOL / LABORDE	AO	32	1240 m <sup>2</sup>	9328 m <sup>2</sup>
		AO	33	1034 m <sup>2</sup>	
		AO	36	946 m <sup>2</sup>	
		AO	39	2280 m <sup>2</sup>	
		AO	40	3828 m <sup>2</sup>	
5	Antonio/Ana COBO	AO	25	7091 m <sup>2</sup>	39083 m <sup>2</sup>
		AO	44	10105 m <sup>2</sup>	
		AO	45	21887 m <sup>2</sup>	
6	GFA du Domaine Wilson - Marie DEGROOTE	AO	37	3399 m <sup>2</sup>	3399 m <sup>2</sup>
7	Rémy/Sylvette/Jean-Sylvain DESTEFANI	AO	38	4426 m <sup>2</sup>	4426 m <sup>2</sup>
8	Joseph/Monique PLANES	AO	42	1520 m <sup>2</sup>	1520 m <sup>2</sup>
9	Lucas/Rose NAVARRO	AO	43	2003 m <sup>2</sup>	2003 m <sup>2</sup>
10	CCRC	AO	26	22 m <sup>2</sup>	6097 m <sup>2</sup>
		AO	27	212 m <sup>2</sup>	
		AO	28	606 m <sup>2</sup>	
		AO	29	4206 m <sup>2</sup>	
		AO	46	1051 m <sup>2</sup>	
				SURFACE TOTALE	85241 m <sup>2</sup>
				SURFACE PROJET	68088 m <sup>2</sup>

La mission foncière a donc repris en septembre 2023 avec ces nouvelles conditions d'acquisition.

#### ANNEXES :

- BILAN FINANCIER OPERATIONNEL AU 31/12/2023  
Avec état des dépenses au 31/12/2023 et prévisionnel financier selon projet v3

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_115\_2024-DE  
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_115\_2024-DE

CRAC 2023 en constaté HT au 31/12/2023

P1902 - ZAE MILLAS

AGEFI

Intitulé	en HT Bilan 2022	Constaté en HT			Prévu en HT					
		Cumul à fin-2022	Cumul à 2023 fin-2023	Cumul à 2023 fin-2023	2024	2025	2026	2027	2028	à terminaison
<b>1 DEPENSES</b>	<b>3 066 139</b>	<b>80 064</b>	<b>11 153</b>	<b>91 217</b>	<b>833 547</b>	<b>752 884</b>	<b>1 217 764</b>	<b>150 770</b>	<b>94 608</b>	<b>3 140 790</b>
<b>A ACQUISITIONS</b>	<b>771 000</b>	<b>16 975</b>	<b>11 052</b>	<b>28 027</b>	<b>742 973</b>	-	-	-	-	<b>771 000</b>
A10 Terrains principal	600 000	-	-	-	600 000	-	-	-	-	600 000
A11 Indemnités d'éviction	80 000	-	-	-	80 000	-	-	-	-	80 000
A13 Frais d'acquisition	51 000	-	-	-	50 000	-	-	-	-	50 000
A14 Autres frais	40 000	16 975	11 052	28 027	12 973	-	-	-	-	41 000
<b>B ETUDES PRE-OPERATIONNELLES</b>	<b>27 840</b>	<b>8 300</b>	-	<b>8 300</b>	<b>27 540</b>	-	-	-	-	<b>35 840</b>
B10 Géomètre	8 500	-	-	-	8 500	-	-	-	-	8 500
B11 Frais d'enquêtes	5 000	-	-	-	5 000	-	-	-	-	5 000
B14 Etudes de sols	9 340	4 500	-	4 500	4 840	-	-	-	-	9 340
B15 Etudes environnementales	5 000	3 800	-	3 800	9 200	-	-	-	-	13 000
<b>C INGENIERIE</b>	<b>110 800</b>	<b>35 060</b>	-	<b>35 060</b>	<b>20 100</b>	<b>25 500</b>	<b>32 140</b>	-	-	<b>112 800</b>
C10 Maîtrise d'œuvre	90 000	35 060	-	35 060	15 600	20 000	19 340	-	-	90 000
C12 Coordinateur SPS	5 000	-	-	-	1 500	1 500	2 000	-	-	5 000
C18 Provision pour révision	9 500	-	-	-	1 000	2 000	6 500	-	-	9 500
C19 Imprévus et aléas	6 300	-	-	-	2 000	2 000	4 300	-	-	8 300
<b>D TRAVAUX</b>	<b>1 582 400</b>	-	-	-	-	<b>562 000</b>	<b>990 400</b>	<b>20 000</b>	-	<b>1 572 400</b>
D11 Travaux VRD	1 280 000	-	-	-	-	400 000	880 000	-	-	1 280 000
D12 Raccordements	90 000	-	-	-	-	90 000	-	-	-	90 000
D13 Autres dépenses infrastructure	110 000	-	-	-	-	50 000	60 000	-	-	110 000
D30 Provision pour révision	38 400	-	-	-	-	10 000	28 400	-	-	38 400
D31 Imprévus et aléas	64 000	-	-	-	-	12 000	22 000	20 000	-	54 000
<b>F FRAIS FINANCIERS</b>	<b>196 009</b>	<b>3 411</b>	-	<b>3 411</b>	<b>1 500</b>	<b>80 452</b>	<b>88 702</b>	<b>48 950</b>	<b>13 108</b>	<b>236 124</b>
F10 Emprunt Intérêts	173 350	-	-	-	-	66 293	87 202	47 450	12 519	213 465
F11 Frais financiers sur court terme	10 000	3 411	-	3 411	1 500	1 500	1 500	1 500	589	10 000
F12 Frais et commissions sur emprunts	12 659	-	-	-	-	12 659	-	-	-	12 659
<b>G FRAIS DE GESTION</b>	<b>77 000</b>	<b>720</b>	-	<b>720</b>	<b>8 000</b>	<b>48 500</b>	<b>9 280</b>	<b>8 500</b>	<b>2 000</b>	<b>77 000</b>
G10 Impôts et taxes	52 000	-	-	-	-	42 000	5 000	5 000	-	52 000
G11 Charges diverses de gestion	8 000	-	-	-	1 500	1 500	1 500	1 500	2 000	8 000
G12 Publicité Panneau Constat.	8 000	720	-	720	3 000	3 000	780	500	-	8 000
G13 Reprographie	4 000	-	-	-	1 500	1 000	1 000	500	-	4 000
G14 Autres frais	5 000	-	-	-	2 000	1 000	1 000	1 000	-	5 000
<b>K REMUNERATION SOCIETE</b>	<b>301 090</b>	<b>15 598</b>	<b>101</b>	<b>15 699</b>	<b>33 434</b>	<b>36 432</b>	<b>97 242</b>	<b>73 320</b>	<b>79 500</b>	<b>335 627</b>
K10 Forfait de rémunération	-	-	12 000	12 000	-	-	12 000	-	-	24 000
K11 Rémunération acquisition	36 720	-	758	758	33 434	-	-	-	-	34 192
K12 Rémunération de études & réalisation	91 120	15 598	12 657	2 941	-	36 432	63 492	1 320	-	104 185
K13 Rémunération de commercialisation	165 750	-	-	-	-	-	21 750	72 000	72 000	165 750
K14 Rémunération autres	7 500	-	-	-	-	-	-	-	7 500	7 500
<b>2 RECETTES</b>	<b>3 262 500</b>	-	-	-	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>512 500</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>3 262 500</b>
<b>A CESSIONS</b>	<b>2 762 500</b>	-	-	-	-	-	<b>362 500</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>2 762 500</b>
A11 Cessions Terrains activités	2 762 500	-	-	-	-	-	362 500	1 200 000	1 200 000	2 762 500
<b>C SUBVENTIONS</b>	<b>500 000</b>	-	-	-	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>50 000</b>	-	<b>500 000</b>
C14 Autres Subventions	500 000	-	-	-	150 000	150 000	150 000	50 000	-	500 000
<b>3 AMORTISSEMENT</b>	<b>3 000 000</b>	-	-	-	-	<b>576 400</b>	<b>983 953</b>	<b>1 023 705</b>	<b>415 942</b>	<b>3 000 000</b>
<b>A EMPRUNTS</b>	<b>3 000 000</b>	-	-	-	-	<b>576 400</b>	<b>983 953</b>	<b>1 023 705</b>	<b>415 942</b>	<b>3 000 000</b>
A10 Emprunts	3 000 000	-	-	-	-	576 400	983 953	1 023 705	415 942	3 000 000
<b>4 MOBILISATION</b>	<b>3 000 000</b>	-	-	-	<b>1 800 000</b>	<b>1 200 000</b>	-	-	-	<b>3 000 000</b>
<b>A EMPRUNTS</b>	<b>3 000 000</b>	-	-	-	<b>1 800 000</b>	<b>1 200 000</b>	-	-	-	<b>3 000 000</b>
A10 Emprunts	3 000 000	-	-	-	1 800 000	1 200 000	-	-	-	3 000 000
<b>SOLDE</b>	<b>196 361</b>	<b>80 064</b>	<b>11 153</b>	<b>91 217</b>	<b>1 116 453</b>	<b>20 716</b>	<b>- 1 689 217</b>	<b>75 525</b>	<b>689 449</b>	<b>121 710</b>

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_115\_2024-DE  
A G E D I